

Mairie d'ÉTRÉPILLY

7, rue Saint Leu
02400 ÉTRÉPILLY
☎ : 03 23 70 44 44
Mail : commune.etrepilly@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mercredi 06 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi six avril, à 18h 30, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance

- **Etaient présents** : Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Nicolas DUBAUX (arrivé à 18h45), Gilles MICHEL, Sabine PERNEE
- **Absent ayant donné pouvoir** : Adrien DURON donne pouvoir à Nicolas DUBAUX
Vanessa DEMOULIN donne pouvoir à Sabine PERNEE
- **Secrétaire de séance** : Jean-Pierre FOUCART

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

- **Lecture et approbation** du compte rendu de la séance du mercredi 9 mars 2022.

1- 08-22 Vote du Compte Administratif 2021

Dans la section Fonctionnement, le total des **dépenses** est de **71 438.64€**
Le montant des **recettes** s'élève à **67 576.48€**

Dans la section Investissement, le total des **dépenses** est de **31 721.65€**
Le montant des **recettes** s'élève à **50 448.71€**

M. Le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif.
Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- 09-22 Vote du compte de gestion 2021

Les comptes de la commune sont identiques avec ceux de la trésorerie.

Le résultat de clôture 2021 pour la section de fonctionnement est de **30 825.27€**.

Le résultat de clôture 2021 pour la section d'investissement est de **4 945.44€**.

L'excédent pour 2022 sera de **35 770.71€**

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3- 10-22 Affectation de résultats

Concernant l'affectation de résultat global de l'exercice 2021

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre POLIN, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2021, constate et approuve, à l'unanimité des membres présents, les résultats suivants :

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice :	- 3 862.16
Résultat antérieur (002)	<u>34 687.43</u>
RESULTAT CUMULE	30 825.27

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	18 727.06
Résultat antérieur (001)	<u>- 13 781.62</u>
RESULTAT CUMULE	4 945.44

Ligne 002 – Résultat de fonctionnement reporté	30 825.27 €
Ligne 001 – Résultat d'investissement reporté	4 945.44 €

4- 11-22 Vote des taxes

L'assemblée, après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :
DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

Taux de TAXE FONCIERE BATI 42,40 %

Taux de TAXE FONCIERE NON BATI 7,85 %

5- 18-22 Vote du Budget Primitif 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau de l'article et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget principal, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opérations réelles	97 839.71	67 099.00	31 555.00	26 525.00
Opérations d'ordre	1 300.00	1 215.44	1 215.44	1 300.00
Résultat reporté R002		30 825.27		
Solde d'exécution reporté R001				4 945.44
TOTAL	99 139.71	99 139.71	32 770.44	32 770.44

6- 14-22 Tarif Écoles primaire et maternelle

L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

DECIDE que pour toutes les écoles, privées ou publiques, le coût de participation et de fournitures scolaires, pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire sera basé sur le coût de la commune de Château-Thierry soit :

Tarif pour l'année scolaire 2020-2021 :

Enfant scolarisé en primaire : 315.61 €

Enfant scolarisé en maternelle : 496.56 €

7- 15-22 Subvention école des Chesneaux

L'assemblée, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

DECIDE d'accorder une subvention pour l'année 2022 d'un montant 200 €.

8- 17-22 Remboursement frais à M. POLIN

Monsieur POLIN a avancé l'achat suivant :

- 11.50 € chez Amazon pour le Code Électoral 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de lui rembourser la somme de 11.50 €.

9- 16-22 Approbation de la carte communale

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Carte Communale dans sa version soumise à enquête, le rapport d'enquête publique, l'avis du Commissaire-Enquêteur ainsi que les réponses que la CARCT compte y apporter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la carte communale sans observer de remarque

Le présent avis sera transmis à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry qui co-approuvera la Carte Communale avec le préfet au nom de l'État.

Questions diverses :

Sabine PERNEE demande à revoir les horaires de l'éclairage public. M. Le Maire prendra contact avec USEDA pour optimiser le réglage et l'allumage.

M. Le Maire doit faire un courrier à la société RVM pour informer qu'il y a beaucoup trop de camions qui circulent dans le village ce qui entraîne une dégradation des routes de la commune.

Sabine PERNEE se demande si le comblement de la carrière actuelle appartenant à M. PILLIERE ne risque pas de se retrouver sur le terrain communal.

Une réflexion est portée sur le bien fondé de faire une convention avec M. LAHAYE pour l'utilisation du terrain communal pour le stockage de son bois (lieu-dit « Les petites Vignes »)

Sabine PERNEE informe qu'il y aurait en projet une carrière d'extraction de sable sur la commune de Belleau mais l'accès se ferait par le Chemin des Brusses à Étrépilly. M. Le Maire va se renseigner.

Claudine POLIN demande à ce qu'un rappel soit fait aux administrés sur les nuisances sonores (tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses etc...)

Séance levée : à 21h00

Prochaine réunion de conseil : Mercredi 1^{er} juin 2022 à 18h30

Fait et Délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Jean-Pierre Polin	Jean-Pierre Foucart	Jean-Luc Viault	Michel Gilles
	Vanessa Demoulin	Adrien Duron	Claudine Polin
	Nicolas Dubaux	Sabine Pernée	Marie Paule Lejeune